

CHAMPIONNAT D'EUROPE JEUNES EUROSAF 2013

Du 3 au 9 août 2013 – TAVIRA (Portugal)

Cette sélection est composée des coureurs suivants :

SERIE	LICENCE	NOM	PRENOM	CLUB
29er	1119079H	CARISSAN	TOM	C N B P P LA BAULE
29er	1145492W	FISCHER GUILLOU	LOIC	C N B P P LA BAULE
29er	1200720A	YRIEIX	BRICE	S N TRINITE S/MER
29er	1181655R	GARCIA	TOM	Y C CARNAC
420 H	1170827M	BESSIERE	HIPPOLYTE	SNP LE HAVRE
420 H	1090541F	RIOT	SEBASTIEN	C V ANNEVILLE S/SEINE
420 H	1140966G	MACHETTI	HIPPOLYTE	C N ANTIBES
420 H	1117335R	DANTES	SIDOINE	C N ANTIBES
420 F	1114210L	DOYEN PORTAL	MATHILDE	C N PLENEUF
420 F	1170336A	RIOU	MARINE	E V TREBEURDEN
LAR H	1138400J	QUEYROUX	LOIC	B N ILE GRANDE
LAR H	1181006Q	MORVAN	GASTON	USAM VOILE
LAR F	1112381F	BARRUE	MARIE	C O Y C HYEROIS
LAR F	1183639H	L'HOSTIS	ADELE	USAM VOILE
RSX F	1242863Z	BELBEOCH	LUCIE	CROCODILES DE L'ELORN
RSX F	1114604W	GUILBAUD	MAELLE	SN SABLAI
RSX H	1203426U	CHIAPELLO	DANTE	N C MIRAMAS
RSX H	1236910Y	MESTRE	ADRIEN	S R ROCHELAISES
SL16	1180606Y	MOLINA	ALEXANDRE	CN CHATELAILLON
SL16	1204082C	RAVON	FLORIAN	CN CHATELAILLON
SL16	1230168A	KERMAREC	COLIN	S R ROCHELAISES
SL16	1286278Y	FOLLEY	THEO	S R ROCHELAISES

En cas d'infraction à la réglementation de la FF Voile et/ou manquement à l'éthique sportive, le Comité de Sélection pourra invalider la sélection et désigner un nouveau sélectionné.

Les sélectionnés devront participer à la préparation finale, être à jour de leur surveillance médicale réglementaire et se conformer impérativement aux obligations sanitaires définies par la Commission Médicale de la FF Voile.

Fait à Paris.

Claire FOUNTAINE
Vice-Présidente
En charge du Haut Niveau

Jean-Pierre CHURET
Vice-Président
En charge de la Voile Légère

Jacques CATHELINEAU
Directeur Technique National

Loïc BILLON
Coordinateur Bleuets



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRES FÉDÉRAUX



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72